



Eau du Ponant
Société Publique Locale

AE2D

Agir pour un Environnement et un Développement Durables

Locaux associatifs

10 rue Hegel

29200 BREST

V/Ref : votre courrier du 14 janvier 2011.
N/Réf. : CC/DC/2011. 10
Dossier suivi par Christian CLÉMENT
Tél. : 02.98.33.55.71
e-mail : christian.clement@eauduponant.fr

A l'attention de M. LE SUAVET

Brest, le 28 janvier 2011

Objet : candidature au rôle de « censeur » de la SPL Eau du Ponant

Monsieur,

Suite à votre courrier daté du 14 janvier 2011 concernant la candidature d'AE2D au rôle de « censeur » de la SPL Eau du Ponant, j'ai saisi le conseil d'administration sur la question lors de sa réunion du 18 janvier.

Les statuts d'Eau du Ponant lui permettent effectivement de nommer jusqu'à 5 censeurs sur décision du conseil d'administration.

Ni le nombre de censeurs, ni leur mode de désignation n'ont été en revanche arrêtés à ce jour.

Le conseil a cependant décidé de mettre en œuvre la fonction de censeur après le démarrage opérationnel d'Eau du Ponant, quand la société aura pris en charge le premier contrat de concession pour l'Eau potable et l'assainissement de Brest métropole océane.

Pépinière Mezheven
2 avenue Georges Pompidou

29200 BREST

L'année 2011 sera consacrée à la réflexion sur les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle fonction. Sa finalité consiste à prendre à témoin la société civile sur le fait que la construction politique originale que constitue la société publique locale Eau du Ponant sur notre territoire, fonctionne bien conformément aux objectifs premiers des membres fondateurs qui l'ont créée et ce, dans l'intérêt de nos concitoyens.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président Directeur Général,

François CUILANDRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a horizontal line and a loop.

Copies : M. Thierry Fayret, président de la CCSPL de Brest métropole océane.